

# Critères d'évaluation et recommandations de la CID 54

27 mai 2026

Nous présentons les critères utilisés par la CID 54 du comité national de la recherche scientifique pour la mandature 2025–2029, pour l'ensemble des types d'évaluation des chercheur·euse·s, en explicitant à chaque fois les attentes de la CID.

Nous détaillons ensuite, en fin de document, quelques recommandations spécifiques selon les différents niveaux de recrutement. Les mots-clés de la CID peuvent être consultés sur le site du comité national<sup>1</sup>.

La CID vise à conduire des évaluations scientifiques adaptées aux situations et aux pratiques disciplinaires, institutionnelles et personnelles des candidat·e·s, dans une démarche bienveillante.

Elle réaffirme son engagement en faveur d'une évaluation attentive à la parité-égalité, à la diversité et à l'inclusion, dans une perspective intersectionnelle. À chaque étape, elle s'appuie sur une grille d'analyse partagée et sur des pratiques d'évaluation responsables (inspirées notamment des approches DORA/CoARA), visant à limiter les biais, à valoriser la qualité intrinsèque des contributions (au-delà des seuls indicateurs bibliométriques) et à contextualiser les trajectoires (mobilités, charges collectives, interruptions de carrière, expériences hors recherche, etc.), lorsque ces éléments sont explicitement documentés dans les dossiers..

Les évaluations tiendront compte du degré d'expérience professionnelle en recherche (mesuré depuis la fin de la thèse, hors interruptions de carrière portées à la connaissance de la CID), ainsi que du poste visé. Pour les promotions de CRCN vers DR, une attention particulière est portée à la période suivant l'entrée au CNRS.

Un dossier soumis en CID 54 doit clairement faire ressortir la nature interdisciplinaire des recherches des candidat·e·s. En particulier, en plus de leurs contributions aux sciences concernées par la CID, les candidat·e·s doivent montrer leur maîtrise des outils de la science des données et du numérique mobilisés dans leur domaine scientifique. La CID attend une présentation claire et détaillée de ces outils, ainsi que des éléments montrant en quoi leur usage dépasse les pratiques courantes du domaine. Les contributions à l'évolution de la science des données pourront concerner l'ensemble de la chaîne de traitement de la donnée. La section 1.1 apporte plus de détails sur ces aspects.

---

1. <https://www.cnrs.fr/comitenational/sections/section.php?sec=54>

La CID tient compte des particularités de chaque domaine en termes de pratiques scientifiques. Elle prend également en considération le fait qu'un travail interdisciplinaire est souvent plus difficile à mettre en place qu'un travail purement disciplinaire. Elle incite donc les candidat·e·s à préciser les pratiques courantes de leur domaine pour les différents aspects du dossier. Les pratiques pouvant varier fortement d'une discipline à l'autre, la CID invite à en expliciter les spécificités.

Ce document ne constitue pas une liste exhaustive des activités attendues d'un individu, mais reflète l'ensemble des activités collectivement réalisées par les personnes évaluées par la CID. Ainsi, aucun critère (à l'exception de la production scientifique et de sa qualité) n'est strictement indispensable, quel que soit le type d'évaluation. À titre d'exemple, une contribution scientifique majeure peut compenser une implication plus limitée dans d'autres dimensions du métier, et inversement.

De manière générale, les critères d'évaluation décrits ci-dessous s'inscrivent dans la feuille de route du CNRS pour la science ouverte, qui définit des principes communs d'évaluation des chercheur·euse·s à l'ensemble des sections et CID<sup>2</sup>.

## 1 Critères et recommandations associées

Les critères essentiels considérés par la CID sont, d'une part, l'adéquation au périmètre interdisciplinaire de la section et, d'autre part, la qualité et l'autonomie scientifique des candidat·e·s, qui devront ressortir clairement des réalisations antérieures et des projets.

*Recommandations.* Pour chaque critère s'y prêtant, la CID recommande aux candidat·e·s de fournir des informations qualitatives et quantitatives permettant d'en apprécier les éléments : par exemple, la nature des interventions (séminaires, cours) invitées, la quotité de temps (évaluée par exemple en jours/mois) consacrée à une responsabilité, le rôle dans un projet collaboratif, ...

### 1.1 Couverture thématique et interdisciplinarité

Le premier critère est l'adéquation au périmètre couvert par la CID. La CID couvre les thématiques disciplinaires des instituts suivants : IN2P3, INC, INP et INSU. Concernant les données, la section couvre un spectre large, qui concerne l'intégralité du cycle de vie des données : production/acquisition, structuration/gouvernance, analyse/exploitation, ainsi que les méthodes de traitement. Sont ainsi notamment couvertes les problématiques liées à la simulation numérique, aux méthodes numériques, au calcul haute performance, au traitement de données massives, aux méthodes et stratégies d'analyse, aux méthodes statistiques, à l'apprentissage automatique, à l'intelligence artificielle, ainsi qu'aux formats des données, à leur qualité, à la reproductibilité et à leur archivage. La section ne se restreint toutefois pas strictement à cette liste et pourra également considérer des travaux d'une autre nature

---

2. Page 12 de [https://www.science-ouverte.cnrs.fr/wp-content/uploads/2019/11/Plaqueette\\_Science-Ouverte\\_18112019.pdf](https://www.science-ouverte.cnrs.fr/wp-content/uploads/2019/11/Plaqueette_Science-Ouverte_18112019.pdf)

portant sur les données dans les thématiques disciplinaires mentionnées en introduction de ce paragraphe.

Une grande attention sera portée au caractère interdisciplinaire de la recherche. Pour cela, la section s'appuiera sur la taxinomie suivante, inspirée des travaux de Julie T. Klein<sup>3</sup> et listée par degré d'intégration croissant :

- *Multidisciplinarité* : Juxtaposition de plusieurs disciplines autour d'un même problème, sans que ces disciplines ne se modifient entre elles.
- *Interdisciplinarité* : Intégration et interaction de plusieurs disciplines autour d'un même sujet, avec échange de méthodes pour résoudre un problème à l'intersection de plusieurs domaines. Estompage partiel des frontières disciplinaires.
- *Transdisciplinarité* : Construction d'un nouveau cadre conceptuel et d'un langage commun capable de dépasser les frontières de disciplines individuelles en vue de résoudre un problème.

Aussi, seules les démarches relevant de l'un des deux derniers points (interdisciplinarité ou transdisciplinarité) seront considérées comme s'inscrivant dans le périmètre de la CID. Cette dernière saura apprécier la qualité rédactionnelle des dossiers, leur mise en contexte, ainsi que la capacité à communiquer les problématiques à une diversité de communautés scientifiques. De plus, tout élément permettant à la section d'apprécier la capacité du candidat ou de la candidate à faire le lien entre plusieurs disciplines et à communiquer auprès de différentes communautés sera également fortement apprécié : par exemple, publications dans des journaux de disciplines différentes, collaborations avec des équipes travaillant sur des domaines variés, interventions et présentations dans des laboratoires de spécialités diverses.

## 1.2 Production scientifique

### 1.2.1 Publications d'articles dans les revues et les actes de conférences

L'évaluation est qualitative et prend en compte l'ensemble des aspects : originalité, intérêt, difficulté et étendue des contributions, visibilité et diffusion des résultats, visibilité des revues et des conférences, contribution aux résultats en cas de co-auteur·e-s, etc. La CID s'attachera, notamment dans le cadre des concours, à lire certaines des contributions des candidat·e-s. Elle sera également particulièrement attentive au fait que les candidat·e-s évitent les revues et conférences prédatrices<sup>4</sup>.

*Recommandations.* Nous incitons les candidat·e-s à préciser les pratiques usuelles en termes de publication et de communication dans leur communauté (par exemple : ordre des auteur·e-s, types de supports de publication, ...).

---

3. <https://commons.princeton.edu/hum583-f22/wp-content/uploads/sites/330/2022/09/Klein-Typologies.pdf>

4. [https://www.cnrs.fr/comitenational/cs/recommandations/16\\_mai\\_2022/CS\\_avis\\_sur\\_les\\_revues\\_predatrices.pdf](https://www.cnrs.fr/comitenational/cs/recommandations/16_mai_2022/CS_avis_sur_les_revues_predatrices.pdf)

### 1.2.2 Artefacts de la recherche

Les productions (artefacts) de la recherche incluent certaines productions logicielles, plates-formes, réalisations expérimentales, jeux de données, corpus, ... Ces artefacts font souvent partie intégrante d'une contribution scientifique ou l'accompagnent, en particulier dans une optique interdisciplinaire où ils peuvent constituer des éléments essentiels de l'activité de recherche. Ils présentent un intérêt particulier dans une démarche de science ouverte. Ils constituent des productions scientifiques à part entière et sont pleinement pris en compte par la CID. La CID appréciera de disposer de suffisamment d'informations pour évaluer ces artefacts, dans la mesure où ils sont présents et mis en avant. Son évaluation se basera sur des critères d'originalité, de maturité, d'utilisabilité, de reproductibilité, de maintenance, d'audience et d'impact.

*Recommandations.* Il est recommandé d'indiquer l'adresse d'un dépôt public pérenne, disciplinaire ou généraliste, permettant de consulter les artefacts. Lorsque cela n'est pas possible, il est recommandé d'en préciser la raison, par exemple un transfert industriel, un caractère confidentiel ou un embargo lié à une publication en cours. Il est également souhaitable d'indiquer le degré d'implication et le rôle joués par la chercheuse ou le chercheur dans la réalisation des artefacts.

Il est enfin possible d'expliciter le caractère de réutilisabilité et/ou les réutilisations déjà effectives par la communauté scientifique ou le monde industriel.

### 1.3 Rayonnement scientifique et collaborations

La visibilité et le rayonnement au sein d'une communauté scientifique peuvent s'apprécier à travers des invitations en tant qu'oratrice ou orateur, des participations à des comités de programme ou éditoriaux, l'obtention de prix, et plus généralement par des éléments attestant d'une expertise scientifique reconnue. Ce critère prend une importance croissante pour les grades les plus élevés.

Plusieurs types de collaborations sont pris en compte par la CID, notamment les collaborations scientifiques et la participation à des projets collaboratifs locaux, nationaux ou internationaux. La participation à des projets interdisciplinaires sera évidemment particulièrement appréciée.

### 1.4 Administration et animation de la recherche

La participation aux responsabilités collectives, notamment d'administration et d'animation de la recherche, est un critère dont l'importance croît fortement avec le grade : il est secondaire pour un recrutement CR, plus important (même si non-nécessaire) pour un recrutement DR2. Ces responsabilités peuvent être plus ou moins importantes ; nous donnons des exemples ci-dessous à titre illustratif.

#### **Responsabilités majeures :**

- des responsabilités dans un institut du CNRS ou dans une équipe de direction d'une université ;

- la direction d'un laboratoire ;
- la participation à des instances nationales (CNU, CoNRS, CSAA, ...);
- la direction d'un GdR ou d'une association scientifique, nationale ou internationale ;
- le montage et la responsabilité d'un projet européen multi-site ;
- la direction de comités d'évaluation (par ex. ANR) ;
- selon son importance, la direction d'un autre outil de structuration de la recherche ;
- selon leur importance, la direction adjointe ou la participation à la direction (Copil, ...) d'une des entités précédentes.

#### **Autres responsabilités d'importance :**

- la responsabilité d'une équipe de recherche, d'un groupement d'équipes ;
- le montage et la responsabilité d'un projet collaboratif ANR (ou d'une autre action concertée, les projets de plus grande envergure rentrant dans la catégorie ci-dessus) ;
- la responsabilité de contrats industriels ;
- la participation aux instances représentatives dans les universités ;
- la participation à des comités d'évaluation nationaux et internationaux (par ex. ANR, Europe).

L'importance de chaque exemple de responsabilité ci-dessus est à moduler au regard des activités exercées, de la taille et de la complexité administrative de l'entité concernée.

## **1.5 Encadrement, enseignement**

### **1.5.1 Encadrement**

Le critère d'encadrement doctoral, postdoctoral ou au niveau master est relativement secondaire pour les recrutements CRCN, mais devient déterminant pour les recrutements DR2. Dans le cas d'un co-encadrement, une évaluation quantitative de la participation, exprimée en pourcentage, est attendue.

### **1.5.2 Enseignement**

Outre la dimension de formation à la recherche et par la recherche que peuvent revêtir les enseignements dans le cadre de masters ou d'écoles thématiques, les chercheur·euse·s sont invité·e·s à décrire leur implication dans la transmission des savoirs disciplinaires à tous les niveaux. Les enseignements s'appuyant sur les recherches de la personne seront d'autant plus appréciés par la CID.

## **1.6 Transfert et valorisation, diffusion et médiation scientifique, contrats industriels, partenariats**

Il s'agit d'évaluer l'effort réalisé pour mettre en évidence l'intérêt des travaux de recherche pour la société. Ainsi, selon le domaine de recherche, les actions de valorisation et de transfert vers d'autres organisations, par exemple académiques, publiques, associatives ou industrielles, peuvent constituer un critère important d'évaluation. La diffusion et la médiation scientifique peuvent également prendre plusieurs formes : publication dans des revues

grand public, interventions dans les médias, conférences et événements grand public, etc. Les activités de conseil pourront être valorisées, dès lors qu'elles apportent une valeur scientifique.

Les brevets, s'ils sont exploités, doivent apparaître dans la rubrique « transfert ». S'ils ne sont pas exploités, ils seront considérés comme des publications secondaires. Il est utile de préciser la portée des différents dépôts (national, européen, international) d'un brevet.

## 1.7 Mobilité

Dans ses évaluations, la CID prend en considération les mobilités géographiques, thématiques et fonctionnelles, qu'elles soient choisies ou subies. Ainsi, la CID considère favorablement la mobilité géographique, mais aussi la mobilité thématique (y compris celles ayant conduit à l'interdisciplinarité), ainsi que la diversité des collaborations.

Enfin, si les mobilités thématiques sont appréciées et évaluées favorablement, la CID est consciente de la prise de risque qu'elles représentent et en tient compte, ainsi que de l'impact qu'elles peuvent avoir sur la productivité scientifique.

## 1.8 Projet de recherche

Le projet de recherche est un élément important pour toute demande faite à la CID. Les critères pris en compte sont la pertinence, l'importance, l'originalité, la faisabilité du projet scientifique, ainsi que son positionnement dans les contextes local, national et international, ...

*Recommandations.* Comme pour les travaux antérieurs, il est important, dans le projet de recherche, de bien expliciter les aspects relatifs aux différentes disciplines et domaines, notamment en quoi l'utilisation ou le développement d'outils de science des données va au-delà des usages courants dans les domaines visés.

## 2 Présentation des dossiers

**Lisibilité.** Chaque dossier est lu par au moins deux membres de la CID, qui peuvent être chercheur-euse-s dans l'un des domaines visés par la CID, ou en informatique, sans être spécialistes du domaine de recherche du candidat ou de la candidate. Une introduction compréhensible, ainsi qu'une mise en contexte permettant de bien apprécier les perspectives et les enjeux des résultats, est donc nécessaire. Un dossier faisant des efforts d'exposition et de pédagogie permet de rendre compte du recul de la chercheuse ou du chercheur sur son activité de recherche et sera d'autant plus facile à apprécier. Des exemples concrets, des illustrations, etc., sont bienvenus.

**Sélection de résultats.** Il est souhaitable que la personne évaluée indique les publications et artefacts scientifiques qu'elle considère comme les plus importants et les plus représentatifs (sur la période d'évaluation pour les évaluations périodiques). Selon les cas, le CNRS

recommande un maximum de 7 à 10 réalisations scientifiques, mais un nombre plus réduit peut suffire.

Nous encourageons les personnes évaluées à fournir des éléments d’appréciation pour chacune de ces productions scientifiques les plus significatives : par exemple, à quelles problématiques répondent-elles ? Comment s’intègrent-elles dans le paysage scientifique de la thématique de recherche ? Quelle a été la contribution personnelle du candidat ou de la candidate ? Quelles difficultés ont été rencontrées ? En quoi l’approche est-elle nouvelle ou originale ? Quels éléments permettent d’apprécier l’impact de ces résultats dans la communauté scientifique, voire au-delà ? Des efforts d’accessibilité et de mise en contexte pour des non-spécialistes seront appréciés, en particulier compte tenu de l’aspect interdisciplinaire de la CID.

Ces publications et autres artefacts scientifiques sont souvent consultés par les membres de la CID. Ils doivent donc être facilement accessibles en ligne, conformément à la politique nationale de science ouverte. Dans le cas de travaux impliquant une collaboration de grande ampleur, la CID suggère de fournir une indication de la nature de la contribution (par exemple sur le modèle CRediT<sup>5</sup>).

**Positionnement interdisciplinaire.** Il est essentiel que la personne évaluée indique clairement en quoi son dossier est en adéquation avec la CID. Nous encourageons les personnes évaluées à expliciter leur positionnement interdisciplinaire dans un paragraphe ou une partie dédiée du document, par exemple au sein du projet de recherche.

**Indications de longueur.** Dans le cas des candidatures CR et DR, la section recommande une taille totale de 16 à 18 pages, et recommande de ne pas dépasser 20 pages (hors bibliographie et figures), pour l’ensemble de la présentation des travaux et du projet. La répartition des pages entre les 2 documents est laissée à l’appréciation du candidat en fonction de leur parcours. Les efforts de synthèse seront appréciés.

## 3 Recommandations spécifiques

### 3.1 Candidatures CRCN

Une notice d’information pour les dossiers de candidature est fournie par le CNRS sur le site du concours<sup>6</sup>. Nous donnons ci-dessous des précisions supplémentaires plus spécifiques aux choix de la CID.

#### 3.1.1 Présentation des travaux de recherche

Comme expliqué en partie 2, les travaux de recherche doivent être présentés d’une manière accessible à tous les membres de la CID. Cette présentation devra aussi viser la concision.

---

5. <https://credit.niso.org/>

6. <https://carrieres.cnrs.fr/concours-externes-des-chercheurs-h-f/>

Il est souhaitable de mettre en avant un petit nombre de productions scientifiques majeures. Quand ces productions sont des publications, elles devront pouvoir être téléchargées par les rapporteur·e·s. Concernant les productions logicielles et autres réalisations, se reporter à la partie 1.2.2.

### 3.1.2 Projet de recherche

Il est fortement recommandé aux personnes évaluées de proposer un projet de recherche qui soit propre à la CID et qui mette clairement en avant ses aspects interdisciplinaires.

La CID recrute des chargés et des chargées de recherche qui seront appelées à poursuivre une longue carrière au CNRS. La capacité à développer, de manière autonome, un projet scientifique mature est un critère d'appréciation très important. Les motivations et le positionnement scientifique, la vision à long terme et son originalité, les objectifs plus concrets à plus court terme et les pistes envisagées pour les atteindre, les opportunités de collaborations, l'articulation avec les travaux antérieurs du candidat ou de la candidate et avec les équipes d'accueil visées, sont autant d'éléments d'évaluation.

Le projet de recherche peut bien sûr être modulé selon l'unité d'accueil. Il est attendu d'expliquer en quoi les unités proposées offriront un environnement de recherche propice au développement du projet décrit (collaborations possibles, adéquation du projet avec celui de l'équipe d'accueil, etc.). Dans le cas où une seule unité est proposée, il est recommandé de spécifier ce qui rend une autre affectation difficile. Rappelons que le choix de l'affectation finale dans une unité n'est pas du ressort de la CID, mais de l'Institut correspondant.

### 3.1.3 Données factuelles

Le dossier de candidature doit commencer dans son curriculum vitæ par un court rappel des postes successivement occupés et comporter une liste des travaux et réalisations. Si d'autres rubriques sont jugées pertinentes (rayonnement, collaborations, administration, transfert et médiation, enseignement...), les renseigner aussi. Les prix et distinctions (s'il y en a) peuvent être mentionnés dans une rubrique « rayonnement », en donnant les informations qui permettent à la CID d'évaluer leur importance. Les rapports de thèse et de soutenance peuvent être joints au dossier.

### 3.1.4 Lettres

La CID ne prendra pas en compte d'éventuelles lettres de recommandations, mais demandera à l'issue des journées d'admissibilité des lettres aux directions des unités proposées, afin de s'assurer de l'adéquation du projet avec les activités des unités proposées.

## 3.2 Candidatures DR2

Les critères sont les mêmes que pour les candidatures CRCN, mais ils sont renforcés.

Le projet de recherche est généralement plus large qu'un projet individuel et possède une dimension fédératrice, pouvant inclure des étudiant·e·s en thèse, ainsi que, le cas échéant,

des chercheur·euse·s ou des post-doctorant·e·s. La CID accordera en particulier de l'importance aux critères des rubriques « rayonnement scientifique » (partie 1.3), administration (partie 1.4) et encadrement (partie 1.5).